



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/137

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC.

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANNEY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : Attribution d'une subvention pour le projet « Festival Rue en fête » porté par la Sauce du Casino.

Monsieur le Maire rappelle que le projet porté par la Sauce du Casino a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2021 Contrat de Territoire par l'ensemble des services de l'Etat et des partenaires.

L'objectif de ce projet est de mener un travail de médiation auprès des différents publics, s'appuyant sur les structures déjà impliquées (le CISELL Centre d'insertion Socio-Educatif Léo Lagrange, protection de la jeunesse, la Direction de la Solidarité Départementale DSD), deux structures ayant vécu avec succès des expériences culturelles qui ont permis, malgré les confinements, d'établir des relations à long terme (voyage à Melgaço, atelier Human Beat Box).

Cette année, c'est avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, CIAS, que l'association a souhaité mettre en oeuvre des ateliers SLAM, à destination des jeunes, qui ont conduit à une soirée publique dans le cadre de la programmation estivale.

A chaque soirée, une médiation a été proposée avec l'ensemble des publics impliqués, pour leur permettre d'appréhender la nature du spectacle proposé, de rencontrer et d'échanger avec les artistes, mais également d'être à leur tour les médiateurs à la rencontre des habitants des villages et quartiers concernés.

L'objectif poursuivi de la mairie et de l'association étant de travailler aux rapprochements des populations dans toute leur diversité, autour d'évènements culturels les impliquant autant que possible et les invitant à devenir acteurs d'une convivialité revendiquée comme un facteur important du bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 2 500 € à la Sauce du Casino et donne lecture du plan de financement établi par « l'Association la Sauce du Casino » comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Prestations de services	14 400 €	Subvention Etat	2 500 €
		Partenaires	6 500 €
		Mairie	2 500 €
TOTAL	14 400 €	Autofinancement	2 900 €
		TOTAL	14 400 €

Où l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**26 voix POUR**)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer à «L'Association la Sauce du Casino», une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € (Deux mille cinq cent euros),
- **CONFIRME** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

